

- CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015 - - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Michel PETILLON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Xavier DUQUESNE - Franck GILME - Claudia GELINEAU - Cathleen COPPIN QUIVRON - Claudie RIUS - Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA

PROCURATION :

Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON
Natalie CARDON donne procuration à Rodrigue DESMET
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Dany DELBECQUE donne procuration à Antonio DA SILVA
Louis COSYN donne procuration à Franck GILME

ABSENTE :

Jeannique VANDEWIELE

SECRETAIRE :

Jonathan GLIBERT

Présentation de l'éphéméride

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 19 novembre 2014 et du 16 décembre 2014.

1.01 Personnel municipal - Régime indemnitaire - Indemnité Spécifique de Service - modification de coefficient

Un avis favorable a été émis sur la modification du coefficient par grade des TECHNICIENS TERRITORIAUX qui passe désormais de 10 à 12 à compter du 28 novembre 2014 (application du décret n° 2014-1404 paru le 26 novembre 2014).

Délibération adoptée

1.02 Personnel municipal - Tableau des effectifs - Actualisation

Un avis favorable a été émis sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

Délibération adoptée

1.03 Conseil Municipal - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués - Rectification portant réparation d'une « erreur matérielle »

Un avis favorable a été émis sur la répartition des indemnités de fonction des élus :

- fixation des différents taux applicables aux indemnités de fonction selon la strate de référence de la commune (Maire : 65 % - 1^{er} adjoint : 26,50 % - 2^{ème} au 9^{ème} adjoint : 19,81 % - Conseiller Municipal Délégué : 3,289 %) ;
- application de la majoration du fait de la DSU pour le Maire et les adjoints (Maire : 90 % - 1^{er} adjoint : 31,80 % - 2^{ème} au 9^{ème} adjoint : 23,77 %) ;

avec prise d'effet dès le rendu exécutoire de la délibération.

Délibération adoptée

1.04 Adhésion de la ville à la convention de groupement de commandes pour l'organisation commune des marchés de télécommunications - Lancement du marché par appel d'offres ouvert - Décision - Financement

Un avis favorable a été émis sur :

- la proposition de rejoindre le groupement de commandes pour les lots 1 : Téléphonie fixe - lignes isolées : Location - 3 : Téléphonie fixe - lignes groupées - 4 : Réseaux VPN, internet à débit garanti - 5 : Téléphonie mobile et 6 : Internet (autre) ;
- l'autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de télécommunications et de la réaliser ;
- la désignation de Patrick BOSSUT comme membre titulaire et Jonathan GLIBERT comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- l'autorisation donnée à M. le Maire à lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics et à signer les marchés ;
- l'autorisation donnée à M. le Maire, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres pour un ou plusieurs lots, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la passation d'un (de) marchés(s), conformément aux dispositions des articles 35-I-1° ou 35-I-3° du Code des marchés publics ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts dans la limite des montants votés par le Conseil Municipal.

Délibération adoptée

1.05 Vente aux enchères de matériels et mobiliers municipaux - Adhésion à un site de vente en ligne - Autorisation du Conseil Municipal

Un avis favorable a été émis sur :

- le principe de la vente aux enchères de matériels réformés de la Ville au plus offrant ;
- l'adhésion de la ville au site internet « Webenchères.com » (conditions financières droit d'entrée de 500 € HT - droit d'usage web enchères de 9 % du montant des ventes réalisées + application de la TVA au taux en vigueur - formation d'une heure au taux de 125 € HT (en option)) ;
- l'autorisation donnée à M. le Maire à signer le contrat ;

Délibération adoptée

1.06 Intercommunalité - Contribution communale 2015 - Non fiscalisation - Syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents - Reversement d'attribution de compensation - Réparation erreur matérielle

Un avis favorable a été émis sur la rectification du montant de la contribution reversée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et des affluents par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) : 292,85 € et non 282,85 €.

Délibération adoptée

1.07 Challenge Raid - Action intercommunale - Partenariat avec l'Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles - nouveaux conventionnements pour 2015, 2016 et 2017

Un avis favorable a été émis sur la proposition :

- de reconduire pour la période 2015/2017 la participation de la commune au Challenge Raid ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles d'actions correspondantes avec l'ALJ, et notamment la convention 2015 ;
- de trouver des financements avec un objectif de résultat de 13.000 € ;
- de fixer la participation financière de la ville à 4.500 € pour la période 2015/2017.

Délibération adoptée

1.08 Point supplémentaire ajouté le 16.02.2015 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programmation 2015 - Présentation d'un projet et demande de subvention

Un avis favorable a été émis sur la proposition de solliciter auprès des services de l'Etat une demande de subvention D.E.T.R. concernant les travaux à l'Annexe-Mairie qui consistent en la mise aux normes en matière de sécurité électrique, la restructuration des différents espaces dédiés au public (notamment accès PMR, amélioration du confort thermique), la rénovation des installations sanitaires pour l'ensemble du bâtiment, le remplacement de la toiture (y compris isolation), suivant le tableau de financement ci-dessous :

OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN H.T.	SUBVENTION D.E.T.R. SOLLICITEE (30 %)	AUTOFINANCEMENT
Mairie-Annexe	850 000 €	255 000 €	595 000 €

Délibération adoptée

Levée de séance à 19 h 15
CM-VL/CS/MV Roncq le 19 février 2015